

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Georges Pollet, *Président du Conseil communal*, ;
Pierre Muylle, *Bourgmestre f.f.* ;
Ali Ince, Christian Beoziere, Jeanine Joannes-Wouters, Eliane Lepoivre-Daels, Fatiha Saidi, Martine Raets, Dominique Clajot, Mohamed Ridouane Chahid, *Echevin(e)s* ;
Joseph Corten, Ingrid Haelvoet, Marc Bondu, Alain Vander Elst, Pascal Freson, Belma Tek, Margriet Hubrechts, Véronique Mbombo Tshidimba, David Cordonnier, Jean-Philippe Mommart, Hicham Talhi, Fabienne Derome, Sabrina Cornu, Firyran Kaplan, Housini Chairi, Latifa Benallal, Nicole Lepage, Guy Evraert, *Conseillers communaux* ;
Dirk Borremans, *Secrétaire communal*.

Excusés

Rudi Vervoort, Guy Vanhengel, Rachid Chikhi, Mohamed Kheddoumi, Martine Empain, *Conseillers communaux* ;
Katrien Debeuckelaere, *Président du CPAS, siégeant avec voix consultative en application des articles 103 de la Nouvelle Loi Communale et 28§4 de la loi organique des CPAS*.

Séance du 31.05.18

#Objet : Motion inscrite à l'ordre du jour suite à la demande écrite du 21 mai 2018 de Monsieur Hicham Talhi, Conseiller communal pour le groupe Ecolo-Groen. La transparence des rémunérations et la bonne gouvernance des mandataires publics de la Commune d'Evere.#

Séance publique

SECRÉTARIAT COMMUNAL

Vu l'ordonnance du 12 janvier 2006 relative à la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois;

Vu le rapport adopté annuellement par le Conseil Communal en application de l'art. 7 de cette ordonnance;

Vu l'ordonnance du 20 juillet 2016 modifiant la nouvelle loi communale afin d'appliquer aux conseillers communaux le même régime que celui des Bourgmestres et Échevins en matière de somme de traitement;

Vu l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois;

Le Conseil communal demande au Collège des Bourgmestre et Échevins :

- un cadastre de l'ensemble des mandats exercés par les conseillers communaux, les Bourgmestres et échevins de la commune d'Evere dans l'ensemble des structures publiques ou parapubliques et dans les structures dérivées indépendamment de leur forme juridique, de leur mission, ou du caractère rémunéré ou non du mandat et situées en Belgique en précisant la rémunération pour chaque mandat (en ce compris tout type de défraiements et tout avantage en nature); l'identité du ou des représentants désigné(s) et leur appartenance politique;
- de publier ce cadastre et de le mettre à jour régulièrement et de manière dynamique sur le site Internet de la Commune à partir de l'année 2012 et de l'adresser à tous les citoyens qui en feraient la

demande;

- de mettre en ligne sur le site Internet de la commune et de manière visible sous un onglet "Transparence" les informations suivantes et ce, sans que la partie du cadastre se rapportant à un organisme public autre que communal ou para-communal puisse renvoyer pour le surplus au site internet de cet organisme :

- la liste complète des mandats et des rémunérations perçues par des conseillers communaux et les membres du Collège des Bourgmestre et Échevins et avantages de toute nature (montants imposables annuels et nominatifs)^[1] ;
- les frais de représentation et de défraiement dont bénéficient les membres du Collège des Bourgmestre et Échevins;
- la liste des voyages effectués par des conseillers communaux et des membres du Collège des Bourgmestre et Échevins dans le cadre de leur fonction;
- les jetons de présence payés aux membres du conseil communal (montants imposables annuels et nominatifs) ;
- les rémunérations (montants imposables annuels et nominatifs) des membres du Conseil communal et du Collège des Bourgmestre et Échevins exercés dans des associations, organismes et intercommunales en raison du statut de mandataire communal;
- les fonctions et fonctions dérivées ainsi que les rémunérations et avantages de toute nature y afférents;
- la liste des présences au conseil communal;
- la liste des associations subsidiées par la commune et les montants des subsides et ou avantages;
- l'inventaire de tous les marchés publics conclus par la commune d'Evere, en précisant pour chaque marché les bénéficiaires et les montants engagés;
- la publication des compositions des cabinets du bourgmestre et des échevins avec, pour chacun, leur date d'entrée, leur date de leur sortie ainsi que le barème auquel ils sont soumis;
- l'accessibilité pour les conseillers communaux des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins qui peuvent être rendues publiques.

- D'inviter les ASBL concernées à introduire un chapitre « Gouvernance » dans leur rapport annuel, reprenant le régime financier appliqué aux mandataires (montant des rémunérations, avantages de toute nature, frais de représentation et des défraiements dont ils bénéficient), un relevé des taux de présence aux réunions, et le montant versé à chacun des mandataires.
- De mettre un terme avec effet immédiat, dès 2019, au cumul des fonctions exécutives communales (bourgmestre, échevins, président de CPAS, etc.) avec celles de députés ou ministres sans attendre de dispositions régionales ou fédérales, en demandant aux intéressés de procéder à un choix.

^[1] pour les rémunérations issues des assemblées rémunérées au prorata des présences (ou même fixes), et le nombre des présences effectives des membres du conseil communal

Le Conseil approuve le projet de motion moyennant adaptations.

28 votants : 28 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Dirk Borremans

Le Président du Conseil communal,
(s) Georges Pollet

POUR EXTRAIT CONFORME

Evere, le 06 juin 2018

Le Secrétaire communal f.f.,

Le Bourgmestre f.f.,

Rachel Vanderhaegen

Pierre Muylle